

Un nombre d'emplois record en Île-de-France au 3^e trimestre.

Au 3^e trimestre⁽¹⁾, l'emploi salarié privé en Île-de-France progresse de 0,8 % sur un trimestre. Cette hausse marquée s'inscrit dans un contexte sanitaire plus favorable. L'emploi progresse fortement sur un an (+ 1,7 %), la région atteignant ainsi un nombre de salariés record. Ce rebond se manifeste aussi bien dans les secteurs en rattrapage (commerce, spectacles vivants et restauration) que dans ceux qui ont résisté à la crise (activités pour la santé humaine et activités informatiques).

(1) : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents.

CHIFFRES CLÉS

0,8 %

de hausse trimestrielle de l'emploi privé en Île-de-France.

79 100 emplois

créés sur un an dans la région.

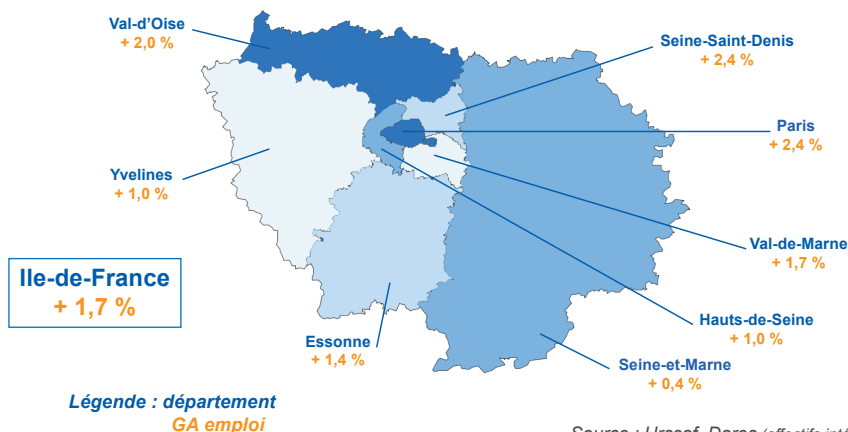
Un nouveau trimestre de fort rebond

Près de 36 400 emplois ont été créés durant ces trois mois (+ 0,8 % par rapport au trimestre précédent). L'absence de confinement et une situation sanitaire plus favorable ont permis à de nombreux secteurs de poursuivre leur rattrapage et ceux qui avaient été moins touchés par la crise ont souvent maintenu leur croissance. En conséquence, l'emploi francilien signe un troisième trimestre consécutif de fort rebond et dépasse son niveau d'avant crise. Le nombre d'emplois dépasse pour la première fois les 4,8 millions de postes. Le rattrapage s'effectue également par rapport à la France entière (+ 0,5 % ce trimestre) et met fin à cinq trimestres de croissance en deçà du niveau national.

La construction est le seul grand secteur à perdre des emplois ce trimestre (- 0,6 %). La hausse est timide dans l'industrie (+ 0,1 %), importante dans le tertiaire hors-intérim (+ 0,8 %) et nette dans l'intérim (+ 4,2 %).

A noter que les créations d'emplois du 2^e trimestre ont été révisées à la hausse, soit + 60 900 emplois contre + 53 000 en données provisoires.

CARTE 1 : Emploi salarié par département en glissement annuel (GA)



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 1 : Masse salariale et emploi salarié du secteur privé

	En niveau	Glissement trimestriel			Glissement annuel
		3 ^e T 2021	1 ^{er} T 2021	2 ^e T 2021	3 ^e T 2021
Île-de-France	Masse salariale (en millions d'euros) ^L	50 968	+ 1,5 %	+ 2,4 %	+ 3,9 %
		51 061	+ 1,2 %	+ 2,4 %	+ 4,1 %
	Emploi (en milliers) ^L	4 801	+ 0,6 %	+ 1,3 %	+ 0,8 %
Salaire moyen par tête mensuel (en €)		3 566	+ 1,8 %	+ 1,3 %	+ 2,9 %
		3 573	+ 1,5 %	+ 1,3 %	+ 3,0 %
France entière	Masse salariale (en millions d'euros) ^L	155 960	+ 1,6 %	+ 2,2 %	+ 3,8 %
		156 526	+ 1,1 %	+ 2,2 %	+ 4,1 %
	Emploi (en milliers) ^L	18 849	+ 0,9 %	+ 1,6 %	+ 0,5 %
Salaire moyen par tête mensuel (en €)		2 777	+ 1,6 %	+ 1,0 %	+ 2,7 %
		2 788	+ 1,1 %	+ 1,0 %	+ 3,0 %

* y compris prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée par la loi du 21 décembre 2018 portant sur les mesures d'urgence économiques et sociales.
Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



Forte hausse de l'emploi privé sur un an

La hausse du niveau d'emploi francilien est importante sur un an (+ 1,7 %), soit 79 100 emplois supplémentaires mais demeure inférieure à celle de l'emploi national (+ 2,4 %). L'Île-de-France a été plus atteinte par la crise sanitaire que la majorité des autres régions françaises, notamment en raison du poids des secteurs du transport aérien, de l'hébergement et de la restauration ou des spectacles vivants.

La masse salariale trimestrielle en légère hausse

La masse salariale hors prime exceptionnelle de pouvoir d'achat augmente de 3,9 % en glissement trimestriel. Elle est supérieure aux niveaux observés avant la crise sanitaire. La hausse de l'emploi durant le trimestre, associée à une diminution conséquente du chômage partiel, a une influence positive sur la masse salariale francilienne. En effet, plus de 0,5 milliard d'euros d'assiette liée aux indemnités de

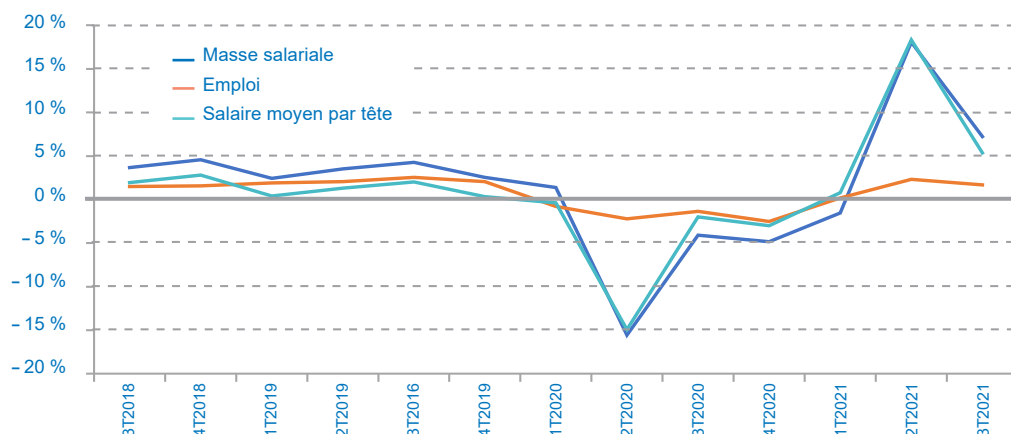
TABLEAU 2 : Évolution de l'emploi salarié par secteur détaillé d'activité

Nace 38	Secteurs	Niveau trimestriel (en milliers)	Glissement annuel			
		3 ^e T 2021	3 ^e T 2021	3 ^e T 2020	3 ^e T 2019	3 ^e T 2018
BZ	Industries extractives	2,4	- 0,1 %	+ 1,2 %	+ 4,2 %	+ 1,0 %
CA	Industries agro-alimentaires	54,5	+ 4,2 %	- 0,3 %	+ 4,8 %	+ 0,7 %
CB	Habillement, textile et cuir	15,9	- 2,6 %	- 7,0 %	+ 2,1 %	+ 0,5 %
CC	Bois et papier	12,2	- 4,9 %	- 4,3 %	- 5,0 %	- 4,6 %
CD	Cokéfaction et raffinage	1,4	- 5,3 %	- 6,2 %	- 2,6 %	- 3,7 %
CE	Industrie chimique	25,8	+ 0,5 %	- 3,0 %	+ 3,4 %	+ 1,2 %
CF	Industrie pharmaceutique	15,7	+ 1,7 %	+ 0,0 %	- 0,7 %	- 3,9 %
CG	Industrie des plastiques, produits non minéraux	17,1	- 2,6 %	- 2,2 %	- 1,7 %	+ 0,4 %
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques	22,3	- 3,2 %	- 3,6 %	- 1,4 %	- 1,6 %
CI	Fabrication de produits informatiques, électroniques, optiques	35,9	- 0,4 %	- 0,6 %	+ 1,3 %	+ 1,1 %
CJ	Fabrication d'équipements électriques	10,6	- 3,0 %	- 2,4 %	- 4,0 %	- 2,2 %
CK	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	13,9	- 4,0 %	- 2,9 %	- 0,4 %	- 0,3 %
CL	Fabrication de matériels de transport	64,6	- 4,7 %	- 2,7 %	- 0,1 %	- 1,2 %
CM	Industrie du meuble ; réparation et installation de machines	42,2	+ 0,5 %	+ 0,2 %	+ 1,9 %	+ 0,2 %
DZ	Production, distribution d'électricité, de gaz	41,2	+ 0,5 %	- 0,6 %	+ 0,6 %	- 2,5 %
EZ	Production et distribution d'eau, gestion des déchets	29,5	+ 0,6 %	+ 0,1 %	+ 1,7 %	+ 2,5 %
FZ	Construction	342,1	+ 2,4 %	+ 3,5 %	+ 6,9 %	+ 4,2 %
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motos	702,9	+ 0,3 %	- 1,0 %	+ 0,9 %	+ 0,6 %
HZ	Transports et entreposage	374,5	+ 0,9 %	- 1,6 %	+ 1,8 %	+ 1,6 %
IZ	Hébergement et restauration	327,1	+ 2,8 %	- 3,9 %	+ 3,5 %	+ 2,8 %
JA	Édition et Audiovisuel	141,6	+ 2,8 %	- 1,1 %	+ 5,8 %	- 1,9 %
JB	Télécommunications	53,5	+ 1,4 %	+ 1,1 %	- 0,6 %	+ 1,9 %
JC	Activités informatiques	242,7	+ 3,7 %	- 0,1 %	+ 5,0 %	+ 6,1 %
KZ	Activités financières et d'assurance	305,1	+ 0,5 %	- 1,2 %	+ 0,3 %	+ 0,4 %
LZ	Activités immobilières	78,5	- 0,7 %	- 2,4 %	- 0,2 %	+ 0,8 %
MA	Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	427,0	+ 2,0 %	- 0,6 %	+ 4,5 %	+ 3,6 %
MB	Recherche et développement	42,5	+ 1,6 %	+ 0,9 %	+ 2,2 %	+ 2,5 %
MC	Autres activités scientifiques et techniques	91,3	- 0,1 %	- 2,5 %	+ 3,4 %	+ 0,3 %
NZ	Activités de services administratifs et de soutien	591,0	+ 3,7 %	- 5,4 %	+ 2,8 %	+ 2,1 %
OZ	Administration publique	43,5	- 0,8 %	- 0,0 %	- 1,3 %	- 3,0 %
PZ	Enseignement	92,4	+ 4,6 %	- 0,3 %	+ 0,3 %	+ 0,8 %
QA	Activités pour la santé humaine	113,9	+ 4,4 %	+ 2,2 %	+ 1,4 %	+ 0,8 %
QB	Action sociale et hébergement médico-social	206,0	+ 1,2 %	+ 1,3 %	+ 3,1 %	+ 1,0 %
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives	94,4	+ 4,7 %	- 2,6 %	+ 3,1 %	- 2,2 %
SZ	Autres activités de services	126,1	+ 0,5 %	- 1,3 %	+ 1,6 %	- 0,4 %
	Industrie	405,1	- 0,8 %	- 1,7 %	+ 0,9 %	- 0,5 %
	Construction	342,1	+ 2,4 %	+ 3,5 %	+ 6,9 %	+ 4,2 %
	Tertiaire	4 053,9	+ 1,6 %	- 1,2 %	+ 2,4 %	+ 1,4 %
	dont Tertiaire hors intérim	3 931,7	+ 1,9 %	- 1,7 %	+ 2,4 %	+ 1,5 %
	Intérim	122,2	+ 11,4 %	- 16,9 %	+ 0,7 %	+ 5,1 %

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



GRAPHIQUE 1 : Masse salariale, emploi salarié et salaire moyen par tête du secteur privé



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

chômage partiel a ainsi été enregistré au 3^e trimestre 2021. Ce montant représente 1,0 % du total de la masse salariale plus chômage partiel versé au 3^e trimestre 2021 (contre 3,2 % au 2^e trimestre 2021 et 3,7 % au 1^{er} trimestre 2021). L'hébergement et la restauration demeure le secteur ayant le plus recours à ce dispositif avec un taux de chômage partiel de 6,6 %, devant le transport (3,3 %). Les spectacles vivants ont fortement diminué leur recours à ce dispositif avec un taux de 2,8 % (contre 16,0 % au trimestre précédent).

Sur un an, la masse salariale cumulée, hors prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, progresse de 4,2 % (+ 7,2 % pour le seul 3^e trimestre), soit une expansion moins importante que celle observée sur le plan national (+ 5,5 %). Ces chiffres sont respectivement de 4,0 % et 5,2 % pour l'Île-de-France et la France en incluant cette prime exceptionnelle (exonérée de toutes cotisations et contributions sociales).

Le recours massif au chômage partiel biaise le suivi du SMPT (salaire moyen par tête) pour les trimestres de crise.

Le tertiaire hors intérim confirme son rebond

Le tertiaire hors intérim a gagné une nouvelle fois des emplois ce trimestre (+ 0,8 %), le secteur bénéficiant pleinement d'un été plus clément sur le plan sanitaire. Sur un an, ce grand secteur progresse de 1,6 %, soit 62 000 emplois créés. Cette hausse globale masque des disparités d'évolution très importantes. Certains secteurs sont en rattrapage alors que d'autres ont déjà dépassé leur niveau d'avant crise sanitaire (cf. tableau 2).

L'emploi dans le commerce est en progression de 0,3 % sur un an grâce à une hausse de 0,7 % observée ce trimestre. Le nombre de salariés dans la restauration augmente fortement (+ 4,1 % sur un an) du fait d'une dynamique de rattrapage ce trimestre (+ 2,5 % au 3^e par rapport au 2^e trimestre) et ce secteur a presque rattrapé son niveau d'avant crise. En revanche, les pertes d'emplois demeurent considérables dans l'hébergement après sept trimestres de repli (- 3,4 % sur un an), mais le secteur regagne à nouveau des emplois ce trimestre (+ 3,6 %). Le léger rebond des voyages d'affaires et des flux touristiques durant l'été a permis au secteur de réembaucher. Enfin, les emplois des arts, spectacles et activités

récréatives voient le mouvement engagé le trimestre dernier se poursuivre avec une hausse trimestrielle très importante (+ 8,5 %). Sur un an, l'emploi salarié dans ce secteur croît de 4,7 % et dépasse son niveau d'avant crise.

L'intérim poursuit son rebond : + 4,2 % après + 1,8 % le trimestre précédent. Le contexte sanitaire plus favorable et les diminutions des restrictions ont favorisé ce secteur très corrélé aux anticipations économiques. Dans un contexte économique encore incertain, le recours aux missions d'intérim demeure néanmoins assez élevé avec 122 200 intérimaires ce trimestre. La hausse annuelle de l'emploi est de 11,4 %, très éloignée du point bas atteint lors du premier confinement et avec un déficit de 8 500 emplois par rapport à la situation d'avant crise.

Une dynamique ralentie dans la construction

L'emploi dans la construction affiche une hausse de 2,4 % sur un an. La poursuite de l'activité durant les deuxième et troisième confinements avait permis au secteur de poursuivre son expansion. Cette hausse est néanmoins moins importante que celle observée précédemment. Sur le trimestre, les effectifs se contractent même de 0,6 %. L'évolution de ce secteur sera à suivre avec attention pour déterminer si cette diminution est épisodique ou si le secteur a atteint un plateau après avoir progressé trimestre après trimestre depuis plus de quatre ans.

TABLEAU 3 : Emploi salarié et salaire moyen par tête (SMPT) par département

	3 ^e T 2021	
	Emploi (en milliers)	SMPT (en Euros)
75 - Paris	1 484	3 906
77 - Seine-et-Marne	374	2 580
78 - Yvelines	408	3 353
91 - Essonne	362	3 009
92 - Hauts-de-Seine	945	4 536
93 - Seine-St-Denis	518	2 961
94 - Val-de-Marne	405	3 031
95 - Val-d'Oise	305	2 659
National	18 849	2 777

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



L'emploi industriel recule

L'industrie renoue avec la croissance en affichant une légère hausse ce trimestre (+ 0,1 %), après six trimestres de baisse du nombre de salariés. Elle reste en conséquence proche de son point bas record et pourrait descendre en dessous de la barre des 400 000 emplois d'ici quelques trimestres. Sur un an, le repli est de 0,8 %. La très grande majorité des secteurs affiche une baisse annuelle de leurs effectifs et particulièrement la branche bois et papier (- 4,9 %). La fabrication de matériel de transport se contracte de 4,7 % sous l'effet des baisses de production dans l'automobile et dans l'aéronautique qui résulte pour partie d'une pénurie historique de puces électroniques pour ce premier secteur. À l'inverse, les industries agro-alimentaires (cf. *tableau 2*) affichent une forte progression sur un an et signent un niveau record d'emplois.

Sources et méthodologie

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Urssaf Caisse nationale sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 12/10/2016 - JORF du 16/11/2016 et avis n°2013-05 - JORF du 28/12/2013). Cette labellisation a été renouvelée pour une durée de cinq ans en avril 2020 (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). À cette occasion de nouvelles séries ont été labellisées : il s'agit des séries d'emploi et de masse salariale au niveau NACE38, ainsi qu'au niveau zone d'emploi et département*NACE17. La labellisation reconnaît la conformité de la production des statistiques d'emploi trimestrielles de l'Urssaf aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

Les séries labellisées produites dans le Stat'ur sont identifiées par le pictogramme .

Les révisions des séries seront détaillées sur www.urssaf.org

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+90 jours sur open.urssaf.fr

Le champ de la publication couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation et la santé non marchandes, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et l'agriculture. Le champ Urssaf est très proche de celui de l'Insee, qui inclut l'emploi à domicile.

Les effectifs salariés et la masse salariale sont issus, depuis mars 2015, des déclarations sociales nominatives (DSN) qui se substituent progressivement aux bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC). Les effectifs y sont en principe déclarés pour chaque établissement suivant la même définition que dans les BRC. Les DSN sont mensuelles.

Paris et la Seine-Saint-Denis dynamiques

L'emploi évolue à la hausse dans les huit départements franciliens par rapport au 2^e trimestre 2021. Plus durement touché par la crise, Paris poursuit son rattrapage grâce à une forte croissance (+ 1,5 %) ; suivent ensuite le Val-de-Marne (+ 0,8 %) et le Val-d'Oise (+ 0,7 %). La hausse de l'emploi est en revanche infime pour la Seine-et-Marne (+ 0,0 %) et les Yvelines (+ 0,1 %).

Sur un an, tous les départements gagnent également des emplois, notamment Paris et la Seine-Saint-Denis qui affichent la dynamique de reprise la plus importante (+ 2,4 % chacun) devant le Val-d'Oise (+ 2,0 %). Les Hauts-de-Seine (+ 1,0 %) et la Seine-et-Marne (+ 0,4 %) connaissent les croissances les moins soutenues

La masse salariale (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarés au titre de la période d'emploi étudiée.

L'effectif salarié est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par le réseau des Urssaf et la Caisse nationale.

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées (CVS) pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Les évolutions trimestrielles (ou glissements trimestriels) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Les évolutions annuelles (ou glissements annuels) comparent les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.



Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.